



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

81 N° 7 1959

Louis Querbes (1793-1859). Recherche sur
l'évolution de la pastorale au XIXe siècle

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 696 - 720

<https://www.nrt.be/it/articoli/louis-querbes-1793-1859-recherche-sur-l-evolution-de-la-pastorale-au-xixe-siecle-1923>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Louis Querbes (1793 - 1859)

RECHERCHES SUR L'EVOLUTION DE LA PASTORALE AU XIX^e SIECLE

I. EN CHRÉTIENTÉ LYONNAISE.

Comme aux jours de la Gaule chrétienne, l'Eglise de Lyon est à l'avant-garde de la restauration religieuse en France au XIX^e siècle.

L'affreux martyre qu'elle a subi pendant la Terreur porte ses fruits de sainteté. Les héros de la clandestinité, les Linsolas, les Ruivet, les Ricorbet, rentrent en scène. Du séminaire de Saint-Irénée montent de nouvelles générations cléricales où voisinent Jean-Marie Vianney, Marcellin Champagnat, Jean-Claude Colin et les futurs maristes. Dans son groupe des Pères de la Croix, qui deviendront les Prêtres de Saint-Irénée ou des Chartreux, M. Bochard prépare une pépinière épiscopale, avec Donnet, Dufêtre, Cœur, Loras, Mioland, de la Croix d'Azolette, auxquels il faut joindre les fondateurs de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus, L. Furmion, des Sœurs de la Sainte-Famille de Lyon, P. Pousset, des Franciscaines de la Tour-Pitrat, J. J. Crevat. Dans cet essor, la sainteté se met au service de la pastorale. Les fondations se multiplient pour l'éducation chrétienne des enfants : pour les garçons, Lyon en compte quatre importantes : les Petits Frères de Marie de M. Champagnat, les Frères du Sacré-Cœur d'A. Coindre, les Frères de la Croix de Jésus-Christ de M. Bochard, sans omettre les Frères des Ecoles chrétiennes que, d'un coup de maître, le cardinal Fesch a ramenés dans son diocèse ¹.

Dans cette « turba magna », il faut se garder d'oublier Louis Querbes, le fondateur des Clercs de Saint-Viateur. L'année 1959 amène le centenaire de la mort de saint Jean-Marie Vianney et le voici de nouveau à l'honneur. C'est justice : il est, par excellence, le prêtre de Jésus-Christ; il est, par antonomase, le curé d'Ars. Songera-t-on aussi au curé de Vourles, son compagnon de séminaire, son émule de sainteté, qui mourut la même année, le 1^{er} septembre 1859? Sans

1. Sur ce service social rendu par l'Eglise à la cause de l'instruction populaire, voir le livre du chanoine Garnier, *L'Eglise et l'éducation du peuple*, Paris, 1923.

doute, il n'a pas, quarante ans durant, opéré le miracle constant de conversions de foules dans un humble village; mais il a, au prix de labeurs et de vertus héroïques, suscité une famille religieuse qui, aujourd'hui encore, prolonge son zèle et sa charité; il a inventé une formule de vie religieuse, à la fois neuve et traditionnelle, à laquelle les nécessités de l'apostolat moderne rendent un singulier regain d'actualité. A ce titre, il a sa place marquée dans l'évolution de la pastorale au XIX^e siècle. C'est dans cette perspective que nous voudrions réfléchir un peu sur son œuvre, scruter son idée fondamentale, suivre ses réalisations laborieuses et multiples, recueillir enfin ses ressources d'avenir².

II. LES PRÉPARATIONS PROVIDENTIELLES.

A cette mission Louis Querbes était prédestiné par sa formation chrétienne et cléricale, par les premières activités de son ministère sacerdotal, par ses dons naturels et surnaturels s'épanouissant dans le sacrifice. Il tient la foi d'une famille d'artisans lyonnais qui jette dans son âme les premiers germes d'une vertu solide et éclairée. L'enfant est merveilleusement ouvert à la grâce de Dieu : à douze ans il est capable d'engager sa vie dans un vœu de chasteté. Il se sent appelé au sacerdoce mais, au lieu d'entrer au petit séminaire, il s'inscrit à la manécanterie de Saint-Nizier où, avec les lettres humaines, MM. Robier et Madurel lui donnent le sens du service de Dieu. En 1807, le cardinal Fesch, qui tient à la liturgie lyonnaise, lui impose la tonsure. Le curé de la paroisse, M. Besson, a remarqué cet Eliacin de quatorze ans, dont M. Deplace, un pieux laïque, est le précepteur. En 1812, cet élève peu ordinaire entre pour trois ans au séminaire de Saint-Irénée; en juin 1815, il est admis au sous-diaconat, tandis que J. M. Vianney et J. C. Colin reçoivent le diaconat. Aux quatre-temps de décembre 1816, le voilà prêtre et, en février 1817, tandis que M. Vianney va rejoindre M. Balley à Ecully, Louis Querbes revient à Saint-Nizier à titre de vicaire. Au presbytère, il vit en communauté avec des vétérans du sacerdoce qui exercent sur lui une

2. *La Vie du Père Louis Querbes*, par le R. P. Pierre Robert, Bruxelles, 1922, reste l'ouvrage fondamental auquel il faut se référer. Composée d'après les archives de l'Institut, elle est très complète, très objective et très étudiée. A l'occasion du centenaire de la mort du fondateur des Clercs de Saint-Viateur, Mgr L. Cristiani l'a résumée en un plus court volume, *Le Père Louis Querbes* (Paris, 1958) avec une sympathie très marquée qui rend très attachante la figure de son héros. Tous les écrits (lettres, sermons, notes, billets, etc.) du P. Querbes ont été admirablement recueillis, classés, ronéotypés, par le Fr. A. Larivière en dix volumes de *Documents*. Nous sommes heureux de lui exprimer notre reconnaissance de nous les avoir communiqués.

grande influence, MM. Marduel, Huet, Wurtz et surtout Linsolas, qui a longuement souffert pour la foi sous la Révolution et sous l'Empire. Le jeune vicaire trouve son champ d'action préféré dans la manécanterie qu'il transforme en une école cléricale de haute tenue chrétienne. Sans négliger la prédication ni les confessions, il concentre pendant six ans son zèle sur ce groupe de petits chanteurs à qui il donne une formation sérieuse. Liturgie, école, paroisse, la vie de Louis Querbes va se dérouler dans ces lignes avec une rectitude foncière, une lumière croissante, sans faiblesse aucune.

En octobre 1822, il est nommé curé de Vourles. Le village, voisin de Brignais, compte un peu moins de 800 habitants; le site est agréable, le sol fertile, la paroisse en friche. Le nouveau venu pourrait partager les doléances du curé d'Ars et du vicaire de La Valla : même ignorance religieuse, même grossièreté de mœurs, même abandon de l'église. Les quatre curés qui s'y sont succédé depuis 1801 y ont perdu courage dans un presbytère délabré, une église aux autels démolis, aux statues et aux tableaux brisés, qui fait songer à la misère de Bethléem plutôt qu'à la splendeur de la Jérusalem céleste. Adieu les beaux offices et les cérémonies impeccables de Saint-Nizier ! Le nouveau curé est cependant bien accueilli : son jeune âge — 29 ans —, sa parole ardente, son abord facile lui gagnent la sympathie, puis la confiance. Comme à Lyon, il prêche à temps et à contre-temps, toujours avec doctrine et autorité, tonne contre les vices régnants, fait réfléchir aux « motifs de conversion ». A Pâques 1823, il recueille les premiers fruits de son apostolat, que des réactions impies mettent en relief ; il restaure son église, enrôle un premier groupe d'âmes de bonne volonté dans une confrérie du Rosaire. Mais que sert de bâtir une église si l'on n'y adjoint une école ? Le curé de Vourles n'hésite pas un instant. Dès octobre 1823, grâce à la générosité des demoiselles Comte qui, pendant trente ans, seront ses insignes bienfaitrices, il ouvre une école de filles, tenue par les Sœurs de Saint-Charles. Pour les garçons, il demande un Frère à M. Courveille, alors supérieur des Maristes de Lyon ; il n'obtient pas de réponse. L'année suivante, un Frère des Ecoles chrétiennes, ayant quitté l'Institut pour s'orienter vers le sacerdoce, se présente à lui. De cet apprenti latiniste il fait son premier instituteur, son chantre, son sacristain, son catéchiste, son commensal et son compagnon.

III. LA GRANDE MISÈRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Il a en effet l'intuition très nette que la rechristianisation du peuple ne se fera pas sans sa rééducation à l'échelon de l'instruction primaire. Trente ans de révolutions et de guerres lui ont porté des coups

funestes que la Restauration n'a pas réparés. L'esprit religieux est disparu des mœurs comme des institutions. Le nombre d'illettrés est considérable dans le peuple des campagnes et l'opinion publique reste sur ce point dans une indifférence déconcertante. Veut-on toucher de près cette insouciance générale, qu'on relise l'enquête qu'en 1833, sur l'ordre de Guizot, Lorain recueillit pour le ministère de l'instruction publique. Elle porte sur les instituteurs, les élèves et les écoles. A grands traits, voici les résultats qui, sans être généraux, sans doute, se répètent le plus souvent³.

« Peu de maîtres, dit un rapport, sont capables : ils n'ont ni brevet, ni autorisation ». La plupart, obligés par leur naissance de vivre en domesticité ou de travailler la terre, ont cru qu'en se livrant à l'instruction, ils n'auraient rien à faire. « Leur espoir a été trompé; ils ont cherché un autre métier, plus ou moins conciliable avec leur fonction, les uns, comme épiciers, arpenteurs, cabaretiers, forgerons, barbiers, aubergistes, avant ou après la classe et les jours de congé; les autres, comme tisserands, bonnetiers, tonneliers ». D'autres, mieux doués, prennent charge de receveurs ruralistes, secrétaires de mairie, sonneurs ou chantres. En été et à l'automne, la moisson ou les vendanges réclament leurs bras. « Tel d'entre eux porte chaque dimanche l'eau bénite, de maison en maison, dans l'espoir de recueillir quelques sous; tel autre erre dans les rues avec une « brochette » pour mendier quelques litres de vin ou avec une brouette pour recueillir, ici, du beurre ou des œufs, là, de l'orge et des pois ».

Ces dons en nature les dédommagent de la rétribution scolaire que leur refusent la commune ou les habitants. Car « c'est la parfaite indifférence des parents qui s'oppose au peuplement de l'école⁴ ». Les réflexions entendues de droite et de gauche ne laissent pas de doute sur la mentalité générale. « Nous n'avons pas besoin d'un instituteur toute l'année, dit un maire; il ne nous le faut que de la Toussaint à Pâques; passé ce temps, chacun a besoin de ses enfants », pour les travaux des champs ou la garde des troupeaux. « Nos pères ne savaient pas lire; ils ont vécu heureux, pourquoi ne pas les imiter? » « Le soleil ne luit-il pas pour les ignorants comme pour les savants? » « Le Médoc a besoin de vigneron et non de lecteurs »... « Quand vous aurez bourré nos enfants de géographie et d'histoire, qui est-ce qui plantera les pommes de terre? Il suffit qu'ils sachent le catéchisme, lire et un peu écrire ». Parfois un sentiment moins noble encore inspire ces critiques. « Dans bien des communes, le conseil composé d'hommes peu aisés ne verrait pas sans jalousie l'instituteur jouir d'une médiocre aisance ». « Nous n'en savons pas plus qu'eux (nos enfants) et nous faisons nos affaires. Si nous les avons plus instruits, ils nous mépriseraient plus tard. Gardons-nous surtout d'apprendre à nos filles, elles en savent toujours trop. »

3. Dans tout ce paragraphe, nous suivons l'excellent article de G. d'Avenel, *Le goût de l'instruction et son prix depuis trois siècles* (*Rev. des Deux Mondes*, 15 août 1923, t. LII, pp. 827-835). C'est à cet article que nous empruntons toutes les citations des rapports de l'enquête Guizot. Dans le même sens, mais pour un secteur plus restreint, on peut lire avec profit l'article de Pierre Ziud (Fr. Laurent), *Recherches sur la situation du personnel enseignant des écoles primaires de l'arrondissement de Saint-Etienne sous la Restauration*, dans les *Cahiers d'histoire*, publiés par les universités de Clermont-Lyon, Grenoble, oct. 1958, pp. 359-372.

4. G. d'Avenel, *art. cit.*, p. 834.

Aussi ces parents malveillants reculent devant la moindre dépense : « Si l'on voulait les forcer... à acheter les livres indiqués par l'instituteur, ils retireraient plutôt les enfants de l'école ».

Et chacun en reste à son dialecte régional, dans les Flandres le flamand, en Bretagne le breton, en Alsace le bas allemand. « Tout le midi ne parle et ne comprend que le patois. (Les gens) prétendent qu'ils n'obéissent en cela qu'aux exigences de MM. les curés qui prêchent eux-mêmes en patois. « Parlez, disent-ils, la langue de vos pères ».

« De sorte que pour les enfants des communes rurales, les livres français sont aussi inintelligibles que le latin; s'ils lisent du français, c'est sans le comprendre ». Dans les Basses-Pyrénées les instituteurs parlent tous à leurs élèves le basque, « idiome, ajoute l'inspecteur, tout à fait étranger à la langue française que les enfants ne parlent ni n'entendent ». « Dans les provinces de pure langue française, le français rural (est) encore un vrai patois : par son accent, par son vocabulaire, ses tournures, ses conjugaisons, il (est) presque incompréhensible pour les étrangers ». « (Nos enfants) n'ont pas besoin de savoir parler comme des bourgeois! » répondent les paysans de la Marne.

Avec ce mépris de l'instruction, on devine que les populations rurales s'inquiètent peu du local où s'entassent les enfants. Tantôt, c'est dans la cuisine de l'instituteur où bout le pot au feu ou la lessive; tantôt, c'est dans sa boutique, s'il est tisserand ou fabricant de sabots. En Velay, c'est dans un cellier ou dans une écurie où la température est plus douce en hiver. Telle école, dans les Vosges, est une cave, telle autre, dans la Sarthe, est si basse qu'il faut se mettre à quatre pieds pour y entrer. A Saint-Médard, c'est une chambre obscure où l'on monte par une échelle, à Pusy, c'est un local où les pieds enfoncent. « Ici, le jour est si faible qu'on ne pourrait y tailler une plume ». « Là, on manque d'air, on ne respire plus au bout de cinq minutes sans aller à la porte (et) l'instituteur s'endort en faisant la classe parce qu'on y étouffe ». Des tables? des bancs? c'est un luxe inconnu dans beaucoup d'écoles « où les enfants sont assis par terre, où le maître doit rester debout et où, pour faire de la place, on est obligé d'ôter le poêle quand la salle a été chauffée⁵ ». Heureuses les communes où l'école se fait dans l'église ou sous le clocher.

Encore faut-il y arriver! et par quels chemins! Dans l'ensemble du territoire français, sous l'Empire et la Restauration, les chemins vicinaux sont inconnus et pour gagner la grand'route, les habitants suivent des pistes boueuses et accidentées, coupées d'ornières et de fondrières. « Il faudrait, dit un témoin, qu'en même temps que la loi crée les écoles, elle créât aussi des chemins ». Elle s'y efforce mais les fonds manquent aux communes comme à leurs habitants, la misère étant le grand obstacle : « plus le pays était pauvre, moins il y avait d'écoles et d'élèves ».

Ces rapports composés par quatre cents témoins, souvent indifférents à toute idée religieuse, et collectionnés par un secrétaire du parti libéral, se terminent par cet aveu significatif : « Sans l'appui du clergé il faut désespérer du sort de l'instruction primaire dans les campagnes. La prudence au moins ferait son devoir de le ménager...

5. Cette question du mobilier scolaire fait grande difficulté à cette époque. On en trouve aussi la trace dans les rapports que les Petits Frères de Marie font au Bienheureux M. Champagnat, dans leurs conférences annuelles. Cfr Mgr Laveille, *Marcellin Champagnat*, (Paris, 1921), p. 281.

Les personnes qui l'ont accusé d'hostilité ouverte l'ont souvent jugé par les craintes plutôt que par les faits... Bon nombre d'évêques s'unissent aux efforts de l'administration ».

IV. L'IDÉAL REPRIS DANS LA TRADITION DE L'ÉGLISE.

Ce tableau de mœurs dressé en 1833 explique les réflexions du curé de Vourles en arrivant, en 1822, dans sa paroisse et « les grandes difficultés éprouvées pour éloigner deux maîtres d'école négligents et ignorants ». Il trouve dans son village l'ignorance religieuse et le parti pris d'indifférence qui sévissent ailleurs. Pour y remédier, avons-nous dit, il fit appel à la congrégation des Sœurs de Saint-Charles. Elle avait été fondée au XVII^e siècle par Charles Démia, l'un des grands maîtres, avant saint Jean-Baptiste de la Salle, de l'instruction populaire en France. Après avoir adressé aux échevins de la ville de Lyon ses fameuses *Remontrances sur la nécessité et l'utilité d'un établissement des écoles pour les pauvres*, il avait constitué, en 1672, un Bureau des écoles, véritable ministère de l'enseignement primaire auquel on ne pouvait se dérober. L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, en avait pris la responsabilité mais en avait laissé la direction à Charles Démia, par ailleurs promoteur de l'instruction du clergé dans le diocèse. A côté des curés qui s'étaient joints à lui siégeait à ce bureau des écoles un certain nombre de laïques, magistrats, avocats, libraires. Cette organisation, mi-ecclésiastique, mi-laïque, rappelait la solidarité apostolique de la Compagnie du Saint-Sacrement, travaillant cette fois au grand jour et dans les limites d'un seul diocèse. Les prêtres de Saint-Charles furent conçus suivant le même modèle. « Démia aurait voulu confier ses écoles à des prêtres remplissant les fonctions de vicaires-instituteurs. Mais, à côté des ecclésiastiques, il recevait des séculiers, célibataires ou veufs sans enfants. Cet élément laïque, sans doute en minorité, se fondait dans la communauté ecclésiastique de Saint-Charles ».

Voilà comment, en 1825, le souvenir de Charles Démia s'empare du curé de Vourles et, pour remédier à l'ignorance de ses ouailles, il songe à reprendre les principes du fameux maître lyonnais. Mais à cette évocation du passé s'ajoutent d'autres données : l'expérience de son

6. G. Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, 1937, t. I, p. 66. « Seize écoles gratuites existaient à Lyon en 1689 lorsque Charles Démia, ayant consumé dans une incessante activité son être frère, mourut à l'âge de cinquante-trois ans, le 23 octobre. Tous les écoliers et écolières au nombre d'environ seize cents accompagnèrent ses funérailles. Il avait ordonné que chacun reçut ensuite une pièce de trois sols six deniers, une miche de deux liards, plus un cadeau, les garçons, une casaque, les filles, un tablier » (I d., *ibid.*).

éducation en école cléricale et le vœu du concile de Trente concernant l'utilisation pastorale des ordres mineurs de la cléricature. Ce décret est resté lettre morte; de quels secours seraient cependant des catéchistes et des sacristains, dûment ordonnés lecteurs, acolytes ou portiers! Quel moyen facile pour sauver des vocations en souffrance ou des sujets bien disposés, mais n'ayant pas les aptitudes nécessaires pour le sacerdoce! C'est ainsi, en un amalgame du présent et du passé, que se dessinent, vers 1826, dans l'esprit de l'abbé Querbes les grandes lignes d'une fondation dont le but serait de « procurer aux prêtres, aux curés de campagne principalement, ces collaborateurs, à la fois instituteurs et sacristains, ne vivant pas seulement à côté du clergé et en bonne intelligence avec lui, mais de son esprit, parfois même à sa table et sous son toit, pour le seconder dans toutes les fonctions du ministère qui n'exigent pas les ordres sacrés⁷ ».

V. LABORIEUSES APPROBATIONS.

Après deux ans de prières et de réflexions, le curé de Vourles fit part de son idée à Mgr de Pins, archevêque d'Amasie et administrateur du diocèse de Lyon⁸. En septembre 1828, il lui écrivit cette lettre d'information :

7. P. Robert, *op. cit.*, p. 143.

8. Mgr J. P. Gaston de Pins était né à Castres en 1766 d'une famille de très vieille noblesse. Ordonné prêtre en 1789, il fut adjoint comme vicaire général de son oncle, Mgr de Puységur, archevêque de Bourges. Pendant la Révolution, il émigra en Espagne, puis, en 1797, muni de pouvoirs apostoliques, revint courageusement exercer son ministère dans le diocèse de Saint-Pons. Sous l'Empire, il s'efface. Préconisé évêque de Béziers au concordat manqué de 1817, il est nommé évêque de Limoges en janvier 1823. Deux mois plus tard, il est transféré à Lyon. Mais de Rome, le cardinal Fesch refuse toujours de donner sa démission. Après maints pourparlers, Louis XVIII obtient du Saint-Siège que Mgr de Pins soit nommé administrateur apostolique de Lyon, avec le titre d'archevêque d'Amasie *in partibus infidelium*. Il fait son entrée à la Primatiale, le 18 février 1824. « L'accueil fut plus respectueux que sympathique; des discussions soulevées dans l'opinion et dans la presse sur la nature et l'opportunité de son mandat ne s'arrêtèrent pas en sa présence et jusqu'à la fin paralysèrent (ses) intentions et (son) prestige » (*L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*, Paris, 1907, p. 313). Bien en cour sous Louis XVIII et sous Charles X, il fut toujours en froid avec Louis Philippe. « A la vacance ouverte par le décès du cardinal Fesch (1839) le gouvernement argua des opinions légitimistes trop connues de l'administrateur pour refuser de la maintenir à la primatiale. Rome n'insista pas; Grégoire XVI honora sa retraite d'une lettre de félicitations et le bénit de son zèle et de ses travaux. Le vieillard, qui se croyait bien un peu dépossédé, se rendit à la Grande Chartreuse mais son âge n'en put supporter le froid et les rigueurs; il revint à Lyon, se retira dans sa villa, *La Paix*, sur la colline de Fourvières, où il s'éteignit doucement, presque oublié, le 30 novembre 1850, à l'âge de 85 ans » (*Ibid.*).

Sur la « politique » de la nomination et les difficultés de l'administration de Mgr de Pins, voir A. Latreille, *La question de l'administration du diocèse de Lyon (1814-1839)*, R.H.E.F., t. XXX, pp. 34-53.

Monseigneur,

Après avoir, depuis plusieurs années, examiné devant Dieu une idée qui lui était d'abord venue en sa présence, un de vos curés se sent pressé de l'exposer à Votre Grandeur, pour lui demander s'il peut préparer l'exécution du projet qu'elle lui a inspiré.

La Révolution a fait disparaître jusqu'aux traces des éléments qui procuraient l'éducation chrétienne des jeunes gens dans les paroisses. A Lyon, des jeunes étudiants en théologie, interrompant tous les jours le cours de leurs leçons, sortaient du séminaire de Saint-Charles pour aller tenir dans les diverses paroisses de la ville les petites écoles, dites « des abbés » ; et, dans la campagne, des maîtres d'école, pour la plupart locaux et à la discrétion des curés, suffisaient pour former l'enfance à des mœurs simples. Il n'était pas besoin alors d'une institution plus forte et qui eût à lutter constamment, par un esprit uniforme et des règles, contre la dépravation des temps. Les mœurs publiques étaient un rempart, les parents étaient les meilleurs maîtres, et les enfants trouvaient dans le sein d'une famille patriarcale une tradition de foi et de piété qui ne se montre plus que rarement, aujourd'hui que l'esprit d'indépendance étend partout ses ravages.

Ce regret du passé ne fait-il pas un appel dans le présent ?

S'il existait un lieu qui fût tout à la fois un séminaire pour des maîtres d'école paroissiale, une maison de réunion pour les maîtres déjà en exercice, où, à certaines époques, ils pussent vaquer aux exercices spirituels et se renouveler dans l'esprit du christianisme et dans celui de leur état ; enfin, une maison de refuge, où ceux qui auraient épuisé leurs forces dans ce pénible emploi, trouveraient une retraite assurée par un fonds commun et par la charité publique ; et s'il y avait en cet endroit un homme chargé : 1° de former à enseigner, à élever les petits garçons, à séconder les curés des paroisses ; 2° de diriger les écoles dont les maîtres seraient affiliés à cette société de maîtres d'école paroissiale, ne serait-ce point, Monseigneur, un moyen précieux d'embrasser, autant qu'il est possible aujourd'hui, dans une seule œuvre, ce que demande l'éducation de cette portion chérie de votre troupeau ?

Une seconde lettre précise le plan de cette organisation tripartite¹⁰ :

Dirigée par un supérieur, toujours prêtre, à la nomination de Monseigneur, elle s'appliquerait d'abord à former, pendant deux ou trois ans de noviciat et d'instruction, des élèves-maîtres, qui seraient ensuite envoyés dans les paroisses, à la demande des curés, à peu près comme les vicaires. Une fois formés, ces maîtres suivraient une règle de vie uniforme, sous la direction du supérieur. La congrégation pourrait se composer de trois catégories : 1°) les *Frères*, liés par des vœux simples, vers l'âge de trente-trois ans et jusque-là par l'observation d'une règle commune ; 2°) les *Confrères*, qui, après avoir été élevés dans le séminaire de l'œuvre et avoir rempli les fonctions de maîtres d'école, se marient, tout en manifestant le désir de continuer de faire partie de la société ; 3°) enfin, des *Affiliés*, ou ceux qui, sans avoir fait leurs études dans le séminaire, désire-

9. *Documents*, vol. I, p. 76.

10. Est-ce une seconde lettre ou simplement une seconde rédaction ? Les *Documents* donnent le texte comme « fragment de brouillon », p. 78.

raient, après quelques examens, jouir de certains avantages de la situation. La première catégorie, les Frères, formeraient proprement le noyau, le centre de cette institution. C'est pour eux surtout qu'elle est fondée. C'est par eux qu'elle doit être dirigée. Les deux autres catégories n'ont aucune part à son administration : elles en sont moins des branches qu'une dépendance, sorte de tiers-ordre, à côté de la congrégation.

Quant aux moyens d'exécution, il suffirait d'abord, pour assurer le recrutement et le fonctionnement de l'œuvre, de l'annexer à un petit séminaire, dont les élèves suivraient une partie des cours. Une somme de huit à dix mille francs lui procurerait une installation suffisante; et un appel adressé à MM. les curés produirait vraisemblablement cette somme, ainsi que les premiers fonds indispensables.

Que si Monseigneur agréait ce projet, l'auteur s'offrirait à lui donner à Vourles même un commencement d'exécution.

Mgr de Pins ne prêta pas grande attention à ces missives. Il avait alors assez de difficultés avec les Pères et les Frères maristes et les frères du Sacré-Cœur pour ne pas s'embarrasser d'une nouvelle fondation, surtout à une heure où il était en lutte avec l'Université¹¹. Les fameuses ordonnances de juillet l'avaient atteint dans son recrutement sacerdotal et celle d'avril, relative à l'enseignement primaire, l'avait froissé dans son amour-propre, établissant dans chaque arrondissement un comité de neuf membres dont il restait le président mais ne nommait que trois de ces notables. Il avait témoigné son dépit, en refusant, pendant plusieurs mois, de nommer son délégué et deux membres de son choix. Enfin, en janvier précédent, il avait tenté en vain d'obtenir lui-même l'approbation légale des Petits Frères de Marie.

Pour ne pas décourager l'abbé Querbes, il le renvoya à son vicaire général, M. Cattet. Celui-ci connaissait de longue date le curé de Vourles : il l'avait eu comme élève au séminaire de Saint-Irénée. Il s'intéressa à son projet et, pour en venir sans tarder à une réalisation, il lui proposa de prendre en mains la direction du petit séminaire de l'Argentière ou de s'adjoindre à l'abbé Vincent Coindre pour tirer d'embarras les Frères du Sacré-Cœur. L'abbé Querbes ne pouvait accepter ni l'une ni l'autre combinaison sans désavouer son idée fondamentale et sans se jeter dans un fourré de difficultés financières et administratives. Il fut décidé qu'il resterait à Vourles et continuerait son école paroissiale avec un séminariste et l'instituteur qu'il avait

11. Cette lutte de Mgr de Pins contre l'Université explique très bien son attitude à l'égard du P. Querbes. Il voulait avant tout sauvegarder et développer ses manécanteries de Lyon, celle de la primatiale Saint-Jean en particulier, pour suppléer à ses petits séminaires. Il en est ainsi dans tout le diocèse. D'où, sur une jurisprudence mal définie, toute une série de procès, d'appels et de contre-appels d'une cour à l'autre. Cfr l'excellent article de C. Latreille, *L'application des ordonnances de 1828 dans le diocèse de Lyon*, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, t. XI, p. 5-25.

déjà. Trois jeunes gens du village, — et parmi eux, Antoine Thibaudier — se préparèrent aussi à l'enseignement. Dans ces humbles commencements, le futur fondateur s'attacha aux points essentiels de son association, telle qu'il l'envisageait. Il fixa sept statuts qu'il présenta à Mgr de Pins en janvier 1829. Il s'agissait d'une confrérie enseignante et non d'une congrégation :

« Le but de (ces) catéchistes est de s'engager, non par vœu mais par accord mutuel de charité, à travailler à leur salut et à celui des enfants qu'ils instruisent. La pratique des conseils évangéliques reste toujours proposée comme un idéal. Par contre, ces auxiliaires du clergé recevront la tonsure et l'un ou l'autre des ordres mineurs qu'ils exerceront dans les paroisses, selon le vœu du concile de Trente et sous le patronage de saint Viateur. Ils seront sous la direction immédiate du curé de la paroisse et pourront être placés et déplacés au gré de l'archevêque comme des vicaires. L'association assure aux agrégés aussi bien qu'aux confrères les avantages spirituels, intellectuels et matériels, garantissant l'assistance en cas de maladie et de vieillesse ¹². »

Cette fois encore, Mgr de Pins reçut cette communication sans y porter grand intérêt, se refusant surtout cette innovation de laïques dans un groupement ecclésiastique. M. Cattet et d'autres membres du conseil de l'archevêché virent là, au contraire, l'annonce d'une grande œuvre et engagèrent M. Querbes à tenter d'obtenir lui-même l'approbation civile de son projet ¹³. Le maire de Vourles, M. Magneval, le recteur de l'académie de Lyon, et deux députés du Rhône, MM. de Lacroix-Laval et de Verna, lui préparèrent les voies. Deux requêtes furent adressées, l'une à Mgr Feutrier, ministre des affaires ecclésiastiques, l'autre à M. Vatimesnil, ministre de l'instruction publique. On estima que la demande relevait de cette dernière administration. Le 20 mars 1829, le dossier fut renvoyé avec demande d'informations complémentaires. Sans tarder, l'abbé Querbes précisa ses sept statuts fondamentaux par quarante-trois articles explicatifs et, le 24 mars, fit tenir sa réponse au ministre par l'abbé de la Chapelle, ancien vicaire-général de Lyon, ami de M. Magneval, et pour lors, conseiller d'Etat ¹⁴. Au début de juin, la requête fut de nouveau renvoyée avec cette remarque :

« Ces statuts offrent des difficultés qui s'opposeraient à ce qu'ils fussent adoptés; plusieurs clauses annoncent clairement qu'il s'agit d'une congrégation religieuse d'hommes; alors une loi serait nécessaire pour autoriser cette fondation, et, d'ailleurs, à ce point de vue, l'affaire regarderait le ministère des affaires ecclésiastiques et non l'Université ¹⁵. »

12. *Documents*, vol. I, p. 84.

13. *Documents*, vol. I, pp. 88-91.

14. *Documents*, vol. I, pp. 111-116.

15. *Documents*, vol. I, p. 123.

Ce renvoi de Caïphe à Pilate était de mauvais augure. Le curé de Vourles ne perd pas contenance : il dresse de nouveaux statuts, calqués sur ceux des Frères de Saint Joseph d'Amiens, approuvés en 1823, et, payant d'audace, demande audience à M. de Vatimesnil. M. Cattet lui assure comme suppléant, M. Pompalier, un jeune prêtre originaire de Vourles ; l'autorisation tacite de Mgr de Pins lui semble signe d'assentiment. Il part pour Paris à la fin de juillet, y retrouve M. Marduel, son ancien confrère de Saint-Nizier, qui lui sert de guide. Le 1^{er} et le 2 août, il est reçu par M. de Vatimesnil et le gagne à sa cause. Sur un rapport favorable de MM. de la Chapelle et de Clausel de Coussiergues, tous deux conseillers d'Etat, le 8 août, le conseil royal de l'instruction publique approuve les statuts des Ecoles de Saint-Viateur¹⁶. Quelques jours plus tard, l'abbé Querbes rentre en sa paroisse, heureux de son succès.

Quelle ne fut pas sa déception quand il vit que ce succès même avait indisposé contre lui Mgr de Pins ! D'où venaient chez le prélat ces ressentiments ? Avait-il été froissé par la parution d'une *Vie de dom A. de Lestrangle*, à laquelle l'abbé Querbes avait mis la main ? L'allure entreprenante du curé de Vourles lui portait-elle ombrage ? Il lui reprocha d'avoir agi sans son autorisation, d'avoir fait trop de concessions à l'Université, d'avoir supprimé les vœux et conservé les agrégés et de faire concurrence aux autres établissements du diocèse, entre autres aux Petits Frères de Marie. De ces accusations, le curé de Vourles n'eut pas de peine à se disculper. Il rappela à l'archevêque-administrateur la conversation dans laquelle Sa Grandeur avait laissé à l'agrément de M. Cattet l'intérim de M. Pompalier. Pour les règlements universitaires, il s'était aligné au droit commun admis pour les établissements similaires, Frères des Ecoles chrétiennes, Frères de Ploermel, Frères de Saint-Joseph d'Amiens, de l'Instruction chrétienne de Strasbourg, de Valence, etc. Sur le conseil de M. Cattet, il avait passé sous silence la question des vœux, pour les soustraire à la juridiction civile. La présence des agrégés dans une association ecclésiastique n'avait rien de contraire à l'esprit de l'Eglise, puisqu'elle rappelait un vœu toujours latent du concile de Trente. Enfin, cet essai ne nuisait à personne. Une moisson abondante réclame toujours de nombreux ouvriers.

« Au reste, ajoutait M. Querbes, nous agirons de concert avec M. Champagnat qui est venu me voir, il y a quelque temps ; qui vient de me faire écrire par M. Pompalier là-dessus, qui doit revenir sous peu et que je veux aller moi-

16. *Documents*, vol. I, p. 129.

même visiter pour voir tout ce qu'il a plu au Seigneur de faire en faveur des petits enfants par l'entremise de ce vertueux prêtre ¹⁷. »

Ce plaidoyer ne parvint pas à convaincre Mgr de Pins. Il maintint sa défense de mettre à exécution l'œuvre entrevue. Il permit seulement au curé de Vourles de continuer sa petite école normale en son presbytère. En guise de consolation, M. Gardette, supérieur du séminaire, lui confia un sous-diacre, M. Chainé. Ce contretemps fut évidemment une rude épreuve pour M. Querbes.

Le 25 février 1830, l'inspecteur de l'académie de Lyon, M. Masure, lui transmit une copie de l'ordonnance que Charles X avait signée le 10 janvier précédent et qui autorisait l'Association des Ecoles de Saint-Viateur. Pour l'heure, M. Querbes n'était pas disposé à en profiter; c'eût été contre le gré de ses supérieurs. Mais voici que M. Magneval la porta à la connaissance de l'administration diocésaine. En l'absence de Mgr de Pins, M. Baron, vicaire général, la livra au conseil archiépiscopal et sur l'agrément de ses collègues, MM. Cholleton et Cattet, écrivit à l'archevêque d'Amasie pour fléchir son opposition. Il en obtint un simple *Nihil obstat*. Le 27 mars, il annonça au curé de Vourles que l'archevêque-administrateur consentait à ne pas s'opposer à l'ordonnance qui autorisait les Frères de Saint-Viateur, mais « qu'il ne voulait pas s'en mêler ». Après avoir remercié le prélat, le fondateur lui remit les statuts religieux de l'association et par une lettre à tous les curés du diocèse, annonça l'ouverture officielle à Vourles de la société charitable des Ecoles de Saint-Viateur. Cet appel fut accueilli avec joie par ses confrères mais la Révolution de juillet vint marquer un nouveau contretemps. La fidélité légitimiste de Mgr de Pins et de M. Querbes ne leur attirait pas précisément la sympathie du nouveau gouvernement. L'école de catéchistes ne put s'ouvrir à l'automne 1830; mais son règlement-type fut approuvé par le recteur de l'académie de Lyon. L'année 1831 se passa en nouvelles tergiversations. Depuis le mois d'octobre précédent, la cure de Bourg-Argental était vacante. Un premier candidat ayant été écarté, Mgr de Pins proposa au gouvernement la nomination de M. Querbes. Elle fut également refusée. Cette démarche marquait au moins un retour de sympathie de l'archevêque-administrateur pour le curé de Vourles. Celui-ci en profita pour lui écrire la lettre suivante :

«... C'est aujourd'hui même la fête de saint Viateur, 21 octobre, que m'arrive la nouvelle du refus de la part du gouvernement d'agréer ma nomination à Bourg-Argental. Souffrez donc, Monseigneur, qu'encouragé par cette circonstance, je me jette aux pieds de Votre Grandeur, de même qu'il y a deux ans à pareil jour.

17. Documents, vol. I, p. 130. Cfr P. Robert, *op. cit.*, pp. 161-162.

» Si les circonstances n'étaient pas changées, j'attendrais encore pour adresser de nouvelles instances à Votre Grandeur ; mais que craignons-nous encore ? Seraient-ce des rapports établis mal à propos avec l'autorité civile ? il n'en existerait plus de particuliers, puisque tous les membres d'associations pieuses ou religieuses viennent d'être soumis aux mêmes formalités. Serait-ce une société pieuse rivale de congrégations religieuses ? Eh ! pourquoi hésiterait-on à multiplier les œuvres de zèle pour les petits garçons, comme on l'a fait pour les petites filles ?... Serait-ce la difficulté des temps ? Mais au milieu des orages de la Révolution, on vit se former et grandir bien des établissements pieux. Enfin, seraient-ce des vœux singulières et nouvelles dans les usages fondamentaux de cette société ? mais mon unique fondement, c'est l'autorité de Votre Grandeur. Est-il donc dangereux que Votre Grandeur autorise un de ses prêtres à essayer, sous ses yeux et sous sa main, ce qui était pratiqué autrefois dans toute l'Église, ce que le Concile de Trente a vivement recommandé à tous les évêques, ce que le vénérable Démià voulut mettre en usage dans le diocèse de Lyon ? Après tout, il ne s'agit que d'un petit séminaire de plus, pépinière, non de curés et de vicaires, mais de clercs paroissiaux, chargés du soin de l'école et de la sacristie, et envoyés par l'évêque dans les paroisses comme les vicaires¹⁸. »

Cette fois, Mgr de Pins se laissa persuader. Le 3 novembre 1831, M. Baron communiqua à M. Querbes la réponse à la lettre précédente : « Dans le conseil de ce jour, Mgr a agréé et approuvé, en ce qui le concerne, votre Institut des Clercs de Saint-Viateur. Il en souhaite son succès et il ne sera pas douteux puisque le premier pasteur veut bien y donner sa bénédiction¹⁹ ». Le lendemain, après avoir célébré une messe d'action de grâces, le curé de Vourles se dévoua et se consacra à l'institution des clercs de Saint-Viateur et signa la formule des promesses de prêtre-catéchiste ». Six jours après, les FF. Magaud et Liauthaud s'engagèrent au rang de catéchistes mineurs. Un an plus tard, en octobre 1832, les premières écoles furent ouvertes : le frère Liauthaud dirigea celle de Francheville et deux autres frères, venus en cours d'année, MM. Nogier et Damoisel, celles de Brignais et de Panissières. En 1833, deux établissements nouveaux sont créés : Saint-Dizier-au-Mont-d'Or et Fontaines-Saint-Martin. Un catéchiste de grand avenir, le frère Thibaudier, y fait ses premières armes.

Ces premières fondations éveillèrent une curiosité sympathique dans les paroisses rurales et l'archevêché suivit avec intérêt les initiatives pédagogiques du fondateur. En réaction contre l'enseignement mutuel, système d'enseignement « par équipes » assez maladroitement conçu, il s'en tenait à la méthode traditionnelle chez les Frères des Ecoles chrétiennes. Il fit approuver par l'académie de Lyon une *Méthode de lecture* à l'usage des élèves, avec conseils pratiques pour les maîtres. Il songe surtout aux intérêts spirituels de ses compagnons.

18. *Documents*, vol. II, p. 87. Cfr P. Robert, *op. cit.*, p. 175.

19. *Documents*, vol. II, p. 98.

« Au début de 1832, il avait soumis à Mgr de Pins un plan détaillé de son institution. Et l'archevêque lui faisait répondre, le 4 avril, que « sans avoir l'intention d'approuver encore ce plan, le Conseil en autorisait l'auteur à le faire exécuter, sauf aux endroits notés » (qui) se rapportaient aux engagements à prendre par les catéchistes et au cérémonial de leur réception. Mais, dès lors, toute prévention était dissipée dans l'esprit de l'archevêque; il voulait l'œuvre; il avait chargé M. Cholleton de la diriger; son approbation était sagement différée; elle n'était plus douteuse ²⁰ ».

Cette protection de M. Cholleton faillit être fâcheuse pour le P. Querbes. Touché des difficultés de M. Champagnat, le vicaire général eut souhaité la fusion entre les petits frères de Marie et les clercs de Saint-Viateur. Mgr de Pins lui-même, qui avait toujours sur le cœur de n'avoir pas obtenu pour les premiers l'autorisation civile, la désirait aussi. En juillet 1833, il fut de nouveau question d'un projet d'union. Malgré sa répugnance, le P. Querbes demanda d'être aidé dans cette difficile mission par M. Mouterde, vicaire d'Oullins. Il demanda aussi une entrevue avec M. Champagnat et M. Sion, et sollicita enfin de l'archevêché des pouvoirs précis pour cette affaire. Il poussa la condescendance jusqu'à accepter de faire quelques modifications aux statuts de sa jeune société et de prendre le vocable de Notre-Dame de Saint-Viateur. En fait, la fusion n'eut pas lieu; Mgr de Pins et les deux fondateurs s'en félicitèrent, plus tard, tant les deux œuvres étaient différentes quant à la nature et quant à la portée.

Ces pourparlers ayant échoué, le secours de M. Mouterde n'était plus nécessaire, mais l'état de fatigue du P. Querbes appelait l'aide d'un vicaire pour la paroisse de Vourles. M. Cholleton lui envoya M. Viallet, pour le seul service paroissial. En autre signe de bienveillance, l'administration diocésaine apostilla une supplique dans laquelle, après avoir tracé les lignes de fond de sa confrérie, le P. Querbes sollicitait, de Grégoire XVI, son affiliation à l'archiconfrérie de la Doctrine chrétienne avec les faveurs spirituelles adjointes et le pouvoir d'indulgencier l'anneau-chapelet qui serait l'insigne de ses catéchistes ²¹. Rome accorda les faveurs demandées mais sans allusion à la structure de la nouvelle association.

A Lyon, on continuait l'examen des statuts. Le 11 décembre 1833, le curé de Vourles en fut informé par M. Montagnier, pro-vicaire général. « Le conseil de Mgr l'archevêque, après avoir pris lecture de votre lettre du 7 décembre, vous donne l'option de continuer le régime provisoire sous lequel votre institution est dirigée ou d'ad-

20. P. Robert, *op. cit.*, p. 183.

21. *Documents*, vol. II, pp. 108-109. Cfr traduction dans P. Robert, *op. cit.*, p. 188 sv.

mettre purement et simplement les modifications prescrites dans sa précédente séance. Les statuts des catéchistes de Saint-Viateur ne seront approuvés qu'à cette condition²² ». L'article 7 était ainsi conçu : « La Société des Catéchistes étant tout à la fois une pieuse association et une congrégation religieuse, ses membres se partagent en deux classes, qui diffèrent l'une de l'autre et par l'étendue de leurs engagements et par la nature de leurs prérogatives. La première est dite celle des *Confrères*; la seconde prend le nom de *Frères* ». « La distinction ne commençait qu'après un certain temps passé dans l'association; les premiers restaient liés au directeur par une simple promesse d'obéissance; les seconds s'engageaient à la pratique des conseils évangéliques mais par un vœu privé ». Tous les catéchistes faisaient leurs vœux entre les mains de l'archevêque de Lyon qui pouvait les en relever directement. Devant cet ultimatum dont la dernière clause était grosse de conséquences, « s'en remettant à la sagesse de M. Cholleton », le P. Querbes souscrivit à ces modifications. Le 11 décembre, Mgr de Pins approuva — enfin ! — les statuts et, le 2 février suivant, le cérémonial.

La fondation du P. Querbes put prendre librement son essor, et les demandes affluèrent, plus nombreuses que les recrues. En 1834, les FF. Robin et J. P. Blein ouvrirent des écoles, l'un à Mars, l'autre à Guimières. D'autres agrégés ou confrères se fixent à Orliénas, Grigny, La Fouillouse. Toutes ces écoles dépendaient de l'académie et du diocèse de Lyon, mais bientôt les appels vinrent de Grenoble, d'Autun, de Moulins, de Nevers, de Tulle et de Montauban. Il fallut songer à ouvrir une maison d'études hors de Vourles. En septembre 1835, au prix de sacrifices héroïques, elle fut établie au Poyet, près de Montbrisson. Soutenu par une *Œuvre de charité dite de Saint-Viateur*, le fondateur s'efforça de répondre au besoin de catéchistes. On en réclamait en 1836, pour les écoles à Saint-Sulpice dans la Nièvre, à Donjon dans l'Allier, en 1837 à Ambierle dans la Loire, à Brangues dans l'Isère, en 1838 à La Louvesc et à Fourvières. En avril 1838 l'institut naissant comptait trente religieux, une dizaine d'agrégés et une trentaine des postulants qui étaient répartis dans six départements et cinq diocèses différents.

*

* *

Cette expansion posait nécessairement un nouveau problème, celui d'une approbation pontificale. Heureux de donner des gages de son

²² *Documents*, vol. III, p. 9.

ultramontanisme, Mgr de Pins ne s'y opposait pas et son conseil suivait son avis. D'accord avec M. Cholleton, le P. Querbes passa le mois de février 1838 à constituer son dossier : les statuts en texte latin et français, un abrégé, une supplique au Saint-Père, une supplique personnelle de Mgr de Pins. Le tout fut expédié le 5 mars, à M. de Rossi, consul de France, avec une lettre pour le cardinal Sala, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers. La réponse se faisant attendre, l'archevêque d'Amasi renouvela ses instances. La présence du fondateur devenait nécessaire à Rome. Malgré l'ennui de quitter sa paroisse et de laisser en souffrance la maison du Poyet, il s'y rendit le 14 mai, muni de lettres de recommandation de son archevêque et du P. Renault, jésuite de Lyon. Ce dernier le confiait à la sollicitude du R. P. Roothaan et surtout à celle des PP. Rozaven et de Villefort²³. Il rendit visite au P. de Rumilly, général des Capucins, au P. Pascal, supérieur des *Pieux Ouvriers* et à M. de Rossi. Le consul de France l'introduisit auprès de Mgr Soglia, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers. Après avoir pris connaissance des statuts, le prélat les transmit, le 18 mai, au P. Rozaven, consultant de la Sacrée Congrégation. Le cardinal préfet, Mgr Sala, était absent de Rome. Ce ne fut que le 18 juin que le P. Querbes fut reçu en audience par Grégoire XVI, à qui il lut une notice en italien sur son œuvre. Le Souverain Pontife l'écouta avec sympathie. Le 20 juin, la Sacrée Congrégation commença à s'occuper sérieusement de l'affaire. Le P. Rozaven proposa son *votum*²⁴. Mieux au fait que son visiteur sur le droit canonique des religieux, il élimina deux points qui pouvaient faire difficulté : il supprima l'élément séculier des confrères pour ne conserver que celui qui constituait une congrégation religieuse proprement dite et spécifia que les vœux devaient être reçus et pratiqués comme dans les autres ordres et congrégations²⁵. Cette clause atteignait les exigences précédentes de Mgr de Pins. D'autres modifications moins importantes étaient demandées : à la période variable des vœux temporaires était substituée une période fixe de cinq ans avant les vœux perpétuels. La déclaration des prêtres catéchistes, impliquée dans le vœu d'obéissance, était supprimée. Une fois de plus, le P. Querbes se résigna à ces modifications, sacrifiant l'idée qui lui était si chère des confrères, prévus et désignés dans les statuts civils sous le nom d'agrégés. Quant à la dépendance à l'égard de l'archevêque de Lyon, elle ne dépendait pas de lui. Ce fut, comme on pouvait le prévoir, la pierre d'achoppement. Le 3 août, la Sacrée Congrégation tint séance plénière. On y lut le rapport du cardinal

23. *Documents*, vol. IV, p. 64.

24. *Documents*, vol. IV, p. 97.

25. *Documents*, vol. IV, pp. 69-79.

ponent où étaient rappelés le but et le titre de l'institut, ses deux éléments, prêtres et frères, son apostolat, la recommandation de l'administrateur-archevêque de Lyon, l'approbation civile, la présence du fondateur à Rome, la révision et la correction des statuts du consultant admises par lui, l'impression du *Summarium* avec la traduction du texte corrigé et le *votum* du P. Rozaven. La réponse ne fut pas celle qu'on attendait. « Tout en approuvant le but et les moyens employés par la bonne œuvre à laquelle se dévouaient les catéchistes de Saint-Viateur, la Sacrée Congrégation ne crut pas devoir prendre de décision ». Ce fut un jour sombre pour le fondateur. Sans rien perdre de son esprit de foi, soutenu par le cardinal Sala, il écrivit à Mgr de Pins pour lui demander de souscrire aux modifications du P. Rozaven²⁶. L'article 18 était ainsi conçu : « La Société est gouvernée sous la surveillance de Mgr l'archevêque de Lyon, délégué spécialement à cet effet par le Saint-Siège apostolique, par un directeur spécial ». Contrairement aux appréhensions du P. Querbes, la demande fut agréée. Le 15 août, M. Cholleton lui répondit : « Monseigneur et les grands vicaires recevront avec une humble reconnaissance tous les changements et retranchements, toutes les modifications qu'il plaira à la Sacrée Congrégation d'apporter à vos règlements. L'essentiel, c'est d'obtenir du Saint-Siège cette approbation que nous regardons à juste titre comme le gage certain de la prospérité des Clercs de Saint-Viateur²⁷ ». Cette réponse qui parvint à Rome le 23 août, reconforta le pauvre fondateur dont la santé avait été fort ébranlée par le climat et par ces contradictions. Il se remit à l'œuvre et composa un nouveau dossier avec la supplique de Mgr de Pins, le texte des statuts approuvés par lui, et en regard les modifications demandées par le P. Rozaven, la lettre du 10 août au souverain pontife, la lettre à Mgr de Pins, la réponse de celui-ci au cardinal Sala et la lettre de M. Cholleton. Tout était prêt, mais le temps des vacances approchait. Le 8 septembre, le P. Querbes lança une « supplique instante » au cardinal Sala²⁸ : il fut entendu. Le 21 septembre, la Sacrée Congrégation se réunit de nouveau et à la question du cardinal Maï : les statuts des Clercs de Saint-Viateur méritent-ils d'être approuvés?, elle répondit affirmativement, remettant à plus tard les questions relatives à la faculté de délivrer des lettres dimissoriales en vue de l'ordination de ces clercs et celle de désigner le confesseur ordinaire²⁹. Séance tenante, fut rédigé le décret suivant, signifiant que la Sacrée Congrégation « a été d'avis, et a décrété, s'il plaît à notre

26. *Documents*, vol. IV, p. 120.

27. *Documents*, vol. IV, p. 128.

28. *Documents*, vol. V, p. 14.

29. *Documents*, vol. V, p. 16.

Saint-Père le Pape Grégoire XVI, que les statuts des Clercs de Saint-Viateur soient approuvés, pourvu toutefois que les associés demeurent soumis à la juridiction des Ordinaires et qu'ils n'émettent que des vœux simples³⁰ ». Dans l'audience accordée, le même jour, au secrétaire de la Sacrée Congrégation, Sa Sainteté approuva et confirma entièrement le décret ci-dessus et ordonna d'expédier les lettres apostoliques en forme de bref. Tout à la reconnaissance, le P. Querbes fut reçu, le 27 septembre, par le Pape en audience de congé. Il lui demanda des faveurs pour tous ses bienfaiteurs lyonnais, et sur-le-champ renouvela entre les mains du Saint-Père ses vœux perpétuels. Après ce geste définitif, il eut voulu résilier ses fonctions de supérieur général : les PP. Rozaven et de Villefort et le Souverain Pontife lui-même l'en dissuadèrent. Il se soumit et, sans attendre le bref d'approbation, repartit pour Vourles où, le 13 octobre, il fut accueilli triomphalement par ses catéchistes et par ses paroissiens.

VI. EXPANSION EN FRANCE ET HORS DE FRANCE.

Il était revenu de Rome avec la bénédiction du Saint-Père qui lui avait redit le souhait de prospérité : « croissez et multipliez-vous ». L'œuvre des Clercs de Saint-Viateur, homologuée dans la vie de l'Eglise, n'avait plus qu'à se développer selon sa nouvelle formule. Cette société de catéchistes formait désormais une congrégation proprement dite. Sa spiritualité s'inspirait en grande partie de celle de la Compagnie de Jésus. Le *directoire*, composé en 1836, reproduisait déjà plusieurs de ses règles et de ses usages : retraite annuelle suivant les *Exercices spirituels*, compte de conscience, etc. Les jésuites de Lyon et d'Avignon, le P. Brumauld en particulier, restèrent toujours les conseillers et les guides du curé de Vourles.

Puisque sa congrégation était rentrée dans le droit commun des religieux, la première institution qui s'imposait était celle d'un noviciat régulier. Il fut inauguré à Vourles le 7 juin 1839 et le P. Liauthaud en fut le père maître. Il n'y avait alors que dix-sept postulants et c'est pour eux que, le 2 août 1839, Mgr de Pins publia le bref *Cum coelestis*, rapporté de Rome quelques mois plus tôt par Pauline Jaricot. Pour cette fondation du noviciat il fallut fermer l'école de Panissière et abandonner le Poyet. Cette dernière maison avait toujours été pour le P. Querbes une source de gros ennuis. Trop grande et trop isolée, elle était une lourde charge financière. Le P. Querbes crut bon de la fermer et de transférer ce jувénat à Nevers où le vicomte de Maumigny lui avait offert asile en 1838. Le transfert ne fut pas plus heureux. « Au mois d'août 1839, le jувénat de Nevers

30. P. Robert, *op. cit.*, p. 285.

compta six postulants. Ce nombre devait s'élever à neuf dans le courant de l'année, mais ne jamais monter plus haut. Les demandes d'admission étaient rares et elles ne pouvaient pas toutes être acceptées; d'autre part les juvénistes étaient envoyés au noviciat de Vourles après un temps assez court d'épreuves, la maison se vidait avant d'être remplie... En juin 1840, le nombre de ses élèves tomba de neuf à cinq. C'est dire que cette maison eut une enfance chétive, qu'elle végéta plutôt qu'elle ne vécut... Dans leur désir d'avoir des écoles, Messieurs les curés (promettaient) des postulants et plusieurs tinrent parole, malheureusement pourrait-on dire, car leur choix fut rarement judicieux, rarement inspiré par des vues surnaturelles³¹. « Le noviciat de Vourles comptait au mois de mai 1840 trente-quatre sujets et le juvénat une vingtaine d'aspirants. Si la maison de Nevers eût marché du même pas dans la voie de la prospérité l'institut eût été à même de se faire honneur un peu partout³². » Mais à peine installé il devait passer par une crise terrible.

Depuis longtemps, depuis toujours, les finances de la congrégation étaient en déficit, grevées par les frais d'entretien d'immeubles inoccupés, trop petits ou délabrés. Les nécessaires agrandissements de Vourles avaient occasionné de nouvelles dépenses, alourdies par les aménagements de Nevers et du Poyet. Comme beaucoup d'hommes de Dieu, le Père Querbes n'était pas homme d'affaires et n'écoutant que sa générosité, il recevait trop souvent « des sujets en veste courte, avec tout leur trousseau dans un mouchoir de poche et deux belles rangées de dents ». La pauvreté héroïque, patiemment supportée par tous jusque-là, fut mise à cruelle épreuve à la fin de l'année 1840. Au commencement de novembre, les terribles inondations de la Saône et du Rhône et la faillite de M. B. Coste, trésorier de l'œuvre de Saint-Viateur, réduisirent le fondateur à la triste nécessité de renvoyer chez eux pour un temps un certain nombre de novices; il n'en garda auprès de lui que onze et deux postulants. Avec l'appui du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon depuis le mois de juillet précédent, M. Garnier releva le *Bureau des recteurs temporels* pendant toute l'année 1841 et le pain quotidien fut de nouveau assuré aux novices et aux juvénistes, fidèlement rentrés au bercail. « De 1841 à la mort du fondateur, l'institut devra traverser encore des jours mauvais; il n'en connaîtra plus d'aussi tristes³³. »

Malgré ces revers qui le mirent à deux doigts de sa perte, deux ans après son approbation, le P. Querbes, avec la hardiesse entreprenante des saints, ne laissait pas sans réponse tous les appels de fon-

31. P. Robert, *op. cit.*, pp. 301, 300.

32. P. Robert, *op. cit.*, p. 305.

33. P. Robert, *op. cit.*, p. 315.

ditions qui lui parvenaient. D'année en année, elles s'égrènent, non seulement dans les diocèses de Lyon et de Nevers mais encore dans ceux de Dijon et de Rodez. En 1841, ce sont les écoles de La Recamie, de Saint-Martin d'Estréaux et de Claveysolles, de Montfaucon, de Granges et de Cézac. En 1842, c'est une école d'apprentissage ouverte à la *Providence de Dijon* à laquelle s'ajoute celle de Saint-Genest-Lerpt, de Valsonne dans le diocèse de Lyon, de Cornus et de Savensa dans le diocèse de Rodez; en 1843, celles de Fontaines-Notre-Dame, de Malaucène, de Valfleury, de la *Providence Saint-Irénée*, de Saint-Bonnet-les-Oules, d'Orchamps, de Vennes, de Raveau, de La Cavalerie. En 1844, l'Institut des Clercs de Saint-Viateur dirigeait en France trente-trois écoles, trente communales et trois privées et cinq sacristies, réparties sur douze départements et onze diocèses.

Que tout fût parfait dans cette rapide expansion, on ne saurait le croire. Plusieurs de ces établissements n'eurent qu'une durée précaire; leur personnel n'était pas toujours suffisamment préparé. Le cas n'est pas particulier au P. Querbes. Tous les fondateurs d'ordres ou de congrégations actives de cette époque souffrent des mêmes difficultés. Les besoins, nous l'avons vu, sont immenses et les ouvriers toujours trop peu nombreux. Pour répondre à l'appel du champ de bataille, ils y lancent des troupes insuffisamment formées. « On doit regretter avec le P. Brumauld, écrit loyalement le P. Robert, que le P. Querbes n'ait pas mieux su se défendre contre l'importunité des demandes et contre le désir d'étendre son Institut. Son œuvre y perdit en solidité et en profondeur ce qu'elle gagnait en extension. On doit regretter qu'il n'ait pas mis dès le début à la base de sa congrégation, une formation religieuse intégrale³⁴ » et qu'il ait trop souvent usé de la faculté que lui donnait le statut XII d'abrégé le noviciat sous forme de dispense.

Ce développement de l'Institut faillit d'ailleurs tourner à son déclin en 1844. C'est le temps de la lutte pour la liberté de l'enseignement; Villemain est aux prises avec l'opinion catholique. Sa mauvaise humeur se déclenche sur les Clercs de Saint-Viateur en qui il croit voir des Jésuites déguisés. Le 2 mai, il reproche au P. Querbes des « établissements fondés illégalement dans l'Aveyron ». Le 8 août, il lui signifie cet ordre : « Vous devez pourvoir à ce qu'en aucun cas, les Frères de votre Institut n'exercent en dehors des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône ». A Lyon même, la persécution revêt ces mesures tracassières : les postulants et jeunes frères de Vourles présentés aux examens du brevet sont tous refusés; ici, les sub-

34. P. Robert, *op. cit.*, p. 304.

ventions des instituteurs communaux ou les mandats de traitement ne sont pas payés; là, les allocations pour une école et un logement convenable sont refusés. Le P. Querbes et ses fils supportent toutes ces contradictions, mais le fondateur ne laisse pas de se défendre contre les abus du ministre. Il invoque la loi de 1833, d'après laquelle « tout individu muni d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité peut tenir un établissement quelconque d'enseignement primaire », et il rappelle une ordonnance, signée de Villemain lui-même, le 29 janvier 1843, autorisant une donation faite à l'un des établissements de la société de Saint-Viateur dans une commune du ressort de l'Académie de Bourges. Villemain répliqua que la loi de 1833 jouait à l'avantage des particuliers et non des communautés; il maintint sa défense. Le P. Querbes pouvait tout au plus obtenir le *statu quo*. Serait-il autorisé à fonder de nouveaux établissements dans le ressort des académies autres que celle de Lyon? C'était douteux, à en juger par l'ostracisme du ministre et la poussée anticléricale de l'opinion publique. En 1845, Villemain fut remplacé par de Salvandy. Celui-ci n'était pas mieux disposé envers l'Eglise que son prédécesseur. Il céda cependant aux instances d'un ami, l'abbé Pavy, professeur à la faculté de théologie de Lyon, pour recevoir le P. Querbes et écouter ses réclamations. Sans renoncer aux mesures prises, il se contenta de les laisser en suspens et pendant quatre ans cette opposition mit une sérieuse entrave au développement de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur.

Cette persécution gouvernementale qui menaçait de l'étouffer dans un cercle trop étroit incita le fondateur à regarder vers des horizons plus lointains. Sans doute, la fusion avec les frères de Saint-Odilon, qui fut alors rendue possible, l'introduisit à Saint-Flour et lui permit de poser la première pierre de la province de Ternès. Mais son zèle ne se bornait plus à la France; il entendait une voix intérieure qui l'appelait à l'apostolat des missions. Il y avait répondu déjà en 1841 quand Mgr Rosati lui avait demandé quatre frères pour le diocèse de Saint-Louis de Missouri et en 1844 il avait aussi accepté l'offre de Mgr Borghi, évêque d'Agra en Hindoustan. Sur le Mississipi comme sur le Gange, l'entreprise, trop improvisée et maladroitement conduite, se solda par un échec.

Plus heureux et d'une portée plus considérable pour l'évolution intérieure de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur devait être l'établissement au Canada. Il y trouva sa terre d'élection grâce au dévouement d'un saint évêque, Mgr Bourget, et d'un insigne bienfaiteur, M. Joliette. Les pourparlers remontent à 1846 mais c'est en 1847 qu'à son retour de Rome, l'évêque de Montréal emmena avec lui la première colonie querbésienne, les FF. Etienne Champagneur, un ancien trap-

piste, Augustin Fayard et Louis Chrétien. Le 24 mai ils arrivèrent à destination et à l'accueil fait au prélat, les nouveaux venus purent juger de l'esprit chrétien de la population. Sous la direction du vicaire général, M. Hudon, ils se rendirent au collège de l'Industrie, qui, dans la suite, fut appelé La Joliette. Le village, bâti en une forêt défrichée à grand-peine, n'abritait que quelques centaines d'habitants. « Ce que le fondateur du village eut voulu d'abord, c'était une sorte d'école technique ou primaire supérieure. Mais il avait ensuite élargi ses ambitions jusqu'à la création d'un collège qui avait commencé à fonctionner dès 1846 et qui devait être confié aux frères de Saint-Viateur. Ce serait un collège d'humanités modernes, comprenant surtout un cours de littérature et un cours scientifique, répartis en cinq années³⁵ ». Les clercs du P. Querbes étaient trois pour quarante élèves, en trois classes différentes, auxquelles s'ajoutait l'école professionnelle. Le succès immédiat soutint le courage héroïque des commencements. En juillet 1847, les PP. Thibaudier et Lahaye vinrent en renfort à l'Industrie. Au bout d'un an le nombre des élèves atteignait la centaine. Avec naïveté, le P. Thibaudier écrivait au P. Querbes : « Je ne pourrais plus vivre en France, je suis acclimaté sur le sol américain... Venez voir le Nouveau Monde, le plus beau pays de la terre; vous n'avez rien vu de pareil à Rome, car à Rome vous avez vu l'ouvrage des hommes; en Amérique, c'est la nature pure, telle qu'elle est sortie des mains du Créateur ». Par ironie du sort, il dut rentrer en France à la fin de l'année, laissant la place au P. Lahaye qui assumait la direction des collèges tandis que l'austère P. Champagneur, bientôt ordonné prêtre, ouvrait un noviciat. Sur ce sol de grâce, les vocations germèrent bientôt, sept en 1847, dix en 1848, et le supérieur écrivait au P. Querbes : « Vous verriez ici la religion catholique dans toute son amabilité et dans toutes ses splendeurs, mieux qu'à Rome, mieux que partout. J'aime le Canada, c'est-à-dire l'indépendance dont on y jouit pour faire le bien ». On y créait, en effet, des écoles paroissiales, des collèges à Berthier, à Rigaud, avec moins de succès à Chambly. Le 4 mars 1850, M. Joliette concédait aux clercs de Saint-Viateur « l'usufruit et la jouissance pleine et entière du collège et du terrain sur lequel il était bâti, d'un terrain plus vaste encore pour la construction « d'un grand collège et l'établissement d'un jardin botanique » et d'une terre de deux arpents et demi de large sur vingt-sept de profondeur, spécialement destinée pour une ferme modèle où l'on mettra en pratique la théorie agricole enseignée aux élèves du collège ». Quand, en 1855, l'école des sourds-muets fut installée au Coteau-Saint-Louis par MM. Lagorce et Jung, les Clercs de Saint-Viateur con-

35. L. Cristiani, *op. cit.*, p. 116.

nurent au Canada une prospérité spirituelle et matérielle qui fut la grande consolation du P. Querbes pendant les dernières années de sa vie. Il avait trouvé en Mgr Bourget l'homme providentiel qui mettait le sceau à son œuvre. « Vraiment l'âme du P. Querbes et celle de Mgr Bourget, écrit justement le P. Robert, étaient du même métal et rendaient le même son. Il n'y avait tout au plus entre eux qu'une différence de timbre et de tonalité où se marquait le caractère propre, la personnalité de chacun ³⁶. »

Tandis que l'Institut des Clercs de Saint-Viateur connaissait ainsi au Canada ce magnifique essor qui équivalait à une nouvelle formation, ou, en tout cas, lui donnait un nouveau visage, celui du Nouveau Monde chrétien, en France, il subissait un temps d'arrêt par suite de la Révolution de 1848. A Lyon, elle fut très mouvementée. Par crainte des émeutes renouvelées, les novices rentrèrent pour un temps dans leurs familles; des maisons, celle de Nevers entre autres, durent fermer.

L'orage passa une fois de plus, et la lutte pour la liberté de l'enseignement reprit de plus belle et avec plus de succès, sous le ministère de M. de Falloux. Dans des conditions meilleures, l'Institut du P. Querbes marqua de nouveaux progrès, rendus plus faciles quand, en 1853, l'affiliation des Frères de Saint-Jean fut conclue, à Nant, dans le diocèse de Rodez. « Mais, ce ne fut pas seulement dans l'Aveyron que le développement de l'Institut se manifesta dans les premières années du second Empire. Cette période fut très favorable à l'expansion de l'enseignement primaire. Les communes ne furent pas gênées dans le choix des instituteurs. Beaucoup d'entre elles firent appel à des maîtres d'école appartenant aux diverses congrégations enseignantes. C'est ainsi que de 1852 à 1854, le P. Querbes put fonder une vingtaine d'écoles dans les départements où sa société était connue. Et ce nombre ne représentait qu'à peine le dixième des demandes qui lui étaient adressées. Dans les années 1855 à 1857, la Maison-Mère de Vourles eut à créer cinq nouveaux postes et celle de Ternes, au Cantal, en fondait trois autres ³⁷ ». Que le lecteur nous pardonne cette cascade monotone de noms et de chiffres; elle a le murmure d'une marée montante dont les flots sont gonflés des sacrifices, des fatigues et des travaux de tant de dévouements cachés.

VII. CONCLUSION. PERSPECTIVES D'AVENIR.

Le grain de sénévé est devenu aujourd'hui un grand arbre dont les branches s'étendent à toutes les parties du monde. D'après la dernière

36. P. Robert, *op. cit.*, p. 554.

37. L. Cristiani, *op. cit.*, p. 190.

re statistique, l'Institut des Clercs de Saint-Viateur compte 1716 religieux, soit 451 pères, 73 étudiants en théologie, 1016 frères enseignants et 176 aides temporels. La plupart d'entre eux, 1134, exercent leur apostolat au Canada; d'autres travaillent aux Etats-Unis (218), en France et en Belgique (190), en Espagne (174). Voilà les magnifiques résultats de l'œuvre commencée à Vourles en 1828.

A première vue, il semblerait que l'écart reste grand entre l'idéal et la réalité et que l'idée du P. Querbes ait dévié. Il avait voulu des clercs, des clercs paroissiaux, des clercs minorés à l'image de saint Viateur et il a eu des pères et des frères, des catéchistes majeurs et mineurs. Il avait voulu des sacristains et des catéchistes et il a eu des instituteurs; il avait voulu des « jésuites abécédaires » et il a des professeurs d'Université; il avait voulu des clercs auxiliaires, même mariés, et il a eu des religieux suivant les normes communes. Ce parallèle qu'un avocat du diable pourrait encore prolonger ne doit pas donner le change. Il faut d'abord remarquer, avec le P. Chevrier qui s'y connaissait en la matière, que « les saints ne font pas ce qu'ils veulent, mais ce que Dieu veut ». Comme saint Pierre, plus d'un fondateur est mené dans sa vieillesse, là où il ne tendait pas. Toujours soucieux de ne pas enjamber sur la Providence, le P. Querbes, tout en gardant son idée originale et primitive, a suivi l'intention divine telle qu'elle lui était authentiquement signifiée par la hiérarchie de l'Eglise. On peut ajouter qu'il est bien rare qu'une fondation religieuse trouve ses lignes et atteigne sa plénitude d'expression dès son premier épanouissement. Pour croître, l'arbre doit essayer plusieurs étés et plusieurs hivers, des années de sécheresse et des années d'abondance, et en se développant les branches lui donnent peu à peu sa forme originale. Le visage humain ne prend ses traits définitifs qu'à la maturité. Dans toute œuvre surnaturelle il faut compter sur la grâce et le temps. A ces fondateurs Dieu donne un charisme et une idée, mais il ne révèle pas l'échéance de leurs projets.

Voilà pourquoi, suivant le mot très beau de G. Bernoville, « l'esprit d'un fondateur n'est pas une relique morte qu'on doit entourer d'une certaine passive admiration vouée par respect aux choses mortes. C'est un feu inextinguible qui communique à qui sait s'en laisser embraser, par delà les siècles, la chaleur et la vie³⁸ ».

Les Clercs de Saint-Viateur n'ont pas manqué de rester dans le sillage de sainteté et d'apostolat qu'a tracé le P. Querbes dans l'Eglise. « Comme toutes les œuvres apostoliques (la sienne) s'est heurtée à mille difficultés. Elle a pourtant survécu et prospéré. Elle a surmonté la persécution qui menaçait sa vie en France, au début du siècle. Les lois sectaires obligèrent ses religieux à essaimer en Belgi-

38. G. Bernoville, *Anne-Marie Javouhey*, p. 286 (Paris, 1943).

que et en Espagne. Au Canada, les progrès furent merveilleux et permirent la fondation d'une province aux Etats-Unis. Par sa constitution et sa merveilleuse souplesse d'organisation, la Congrégation du P. Louis Querbes s'est trouvée adaptée aux conditions les plus diverses de l'apostolat moderne. Elle a pu ainsi accepter toutes les branches de l'enseignement. Sans délaisser les petits et les pauvres, les aveugles et les orphelins, elle a pu fonder des écoles supérieures et des collèges prospères. On trouve de ses religieux dans les Universités du Canada et des Etats-Unis. Pour répondre à l'appel des évêques, les Clercs de Saint-Viateur ont même fondé des paroisses, des maisons de retraites fermées, etc. Enfin, sur l'invitation du Souverain Pontife, ils ont accepté les missions en pays infidèles, d'abord en Mandchourie, puis au Japon et à Formose, enfin en Afrique noire (Côte d'Ivoire)³⁹. »

Cet esprit catholique, ce sens ecclésial donne au P. Querbes une allure de pionnier dans la pastorale moderne. « Les maux auxquels il voulut parer sont exactement ceux qui nous menacent encore. Pour répondre à la perte du « sens de Dieu », il a voulu fonder une Congrégation de catéchistes; en face de la perte du sacré qui caractérise notre époque, il a formé un Institut consacré au service des autels; pour combattre la crise des élites, il rêvait de former dans ses écoles, autour de ses frères, des militants d'Action catholique; enfin, dans son souci de venir en aide à la pénurie de prêtres, il créa une Société de collaborateurs paroissiaux. Pour être, comme on dit, « à la page », — *up to date* — les Clercs de Saint-Viateur n'ont... qu'à rester eux-mêmes et à se montrer imperturbablement fidèles à tous les enseignements de leur pieux fondateur⁴⁰ ». C'est le message qu'il transmet à tous dans les fêtes du centenaire de sa mort.

Chantilly (Oise)

« Les Fontaines »

P. BROUTIN, S. J.

39. *Annales du Père Louis Querbes*, sept. 1956.

40. L. Cristiani, *op. cit.*, p. 205.